

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 12 AVRIL 2013**

Convoqué par le Maire, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie annexe le vendredi douze avril deux mille treize à vingt heures trente, sous sa présidence.

ETAIENT PRESENTS :

Jacques FEYTE, Gérard DALLEMAGNE, Jean BEALU, Jocelyne AUZANNEAU, Gilles LE CAM, Laurent FAURE-BRAC
Eric LE FALHER, Magid ALAOUCHICHE, Jean-Jacques ROQUES, Michelle FOUQUE-DUVAL Frédéric PAIN,
Sylvaine DROT, Pascal GEOFFRE.

ABSENT EXCUSE AYANT DONNE POUVOIR :

Robert GUENOT à Jean-Jacques ROQUES.

ABSENTE : Delphine DEMAZIERE

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Laurent FAURE-BRAC est désigné secrétaire de séance.

Monsieur le Maire propose de modifier l'ordre du jour comme suit :

Ajouter deux délibérations :

1. Subvention au CCAS.
2. Subvention à la caisse des écoles.

Retirer deux délibérations :

1. Convention de veille et de maîtrise foncière entre la commune, la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise et l'Etablissement Public Foncier du Val d'Oise (EPFVO).
2. Transfert du droit de préemption sur le territoire de maîtrise foncière de l'EPFVO.

APPROBATION DES PRECEDENTS COMPTES RENDUS

Les comptes rendus du Conseil municipal du 08 février et 08 mars 2013 sont adoptés à l'unanimité.

SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS NEUVILLOISES

Monsieur le Maire donne la parole à Jean-Jacques ROQUES, sous couvert du Conseiller chargé des associations Robert GUENOT, qui précise que les subventions proposées aux associations neuvilloises, dont le siège social est déclaré à Neuville, pour l'année 2013 restent sur la base des critères de l'année 2012.

Le calcul de la subvention est basé sur différents axes :

- ✓ l'animation au sein de l'association et l'animation à l'intérieur et à l'extérieur de Neuville,
- ✓ l'appréciation des effectifs et des animations est issue de l'analyse des comptes rendus d'activité envoyés chaque année,
- ✓ le nombre de neuvillois adhérents.

Les subventions suivantes sont proposées pour l'année 2013 :

Associations	Subventions
ASNO	2 064,00 €
La Tanchette	240,00 €
Le Budokan	3 624,00 €
Tennis Club Neuvillois	1 512,00 €
A.N.Pétanque	475,20 €
Côte de Nuit	216,00 €
Mieux vivre à Neuville	792,00 €
Troupe de l'Escapade	336,00 €
Anciens Combattants	346,80 €
Temps libre à Neuville	1 872,00 €
Les Clubs Récrés	950,40 €
Un Monde plus Doux	204,00 €
Chine et culture	244,80 €

Considérant l'avis favorable de la commission municipale « associations »,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité, les conseillers membres des associations concernées : J. BEALU, J. AUZANNEAU, G. LE CAM et L. FAURE-BRAC s'abstenant,

- se prononce favorablement sur les subventions proposées qui sont inscrites au budget primitif de 2013,
- autorise le Maire à ordonner le paiement aux associations ci-dessus sur l'exercice 2013 au compte 6574 du Budget Primitif par mandat individuel,
- invite chaque association à produire son attestation de responsabilité civile annuelle.

SUBVENTION 2013 A L'AMICALE DES AGENTS TERRITORIAUX DE LA REGION DE PONTOISE

Monsieur le Maire donne la parole à Jean-Jacques ROQUES qui fait part de la demande de subvention présentée par l'Amicale des agents territoriaux de la région de Pontoise pour l'année 2013, d'un montant de 5 547,73 €, calculée en fonction des effectifs (15 actifs et 2 retraités).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Maire à faire procéder au mandatement de la subvention annuelle demandée au titre de l'année 2013, au compte 6574 du Budget Primitif, soit 5 547,73 €.

SUBVENTION A LA CAISSE DES ECOLES

Monsieur le Maire donne la parole à Jocelyne AUZANNEAU qui informe qu'afin d'assurer le bon fonctionnement des services de la Caisse des écoles, il est nécessaire de mandater la somme de 7 000 € sur le budget de la Caisse des écoles

Ce montant est à prendre sur le compte 657361 du budget communal sur l'exercice 2013.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, se prononce favorablement sur ce mandatement.

SUBVENTION AU CCAS

Monsieur le Maire donne la parole à Jocelyne AUZANNEAU qui informe qu'afin d'assurer le bon fonctionnement des services du CCAS, il est nécessaire de mandater la somme de 7 000 € sur le budget du CCAS.

Ce montant est à prendre sur le compte 657362 du budget communal sur l'exercice 2013.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, se prononce favorablement sur ce mandatement.

AVENANT A LA CONVENTION D'AUTORISATION DE REGLEMENT DIFFERE DES PRESTATIONS VOYAGEURS (TRANSPORT SNCF-ECOLE)

Monsieur le Maire fait part de la demande de la SNCF pour la signature d'un avenant qui a pour objet de préciser, qu'à compter du 1^{er} janvier 2013, tout retard de paiement donne lieu, en plus des pénalités de retard, au versement d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement au profit du créancier. Le montant de cette indemnité a été fixé à 40 € par le décret n°2012-1115 du 2 octobre 2012 (art D441-5 du Code de commerce).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Maire à signer cet avenant.

AUTORISATION D'ESTER EN JUSTICE DANS L'AFFAIRE BOILEAU CONTRE COMMUNE POUR DEFENSE D'UN RECOURS AU TRIBUNAL ADMINISTRATIF

Monsieur le Maire informe du dépôt d'un recours en annulation par Madame BOILEAU, auprès du Greffe du Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise, à l'encontre de la délibération du 21 décembre 2012 portant sur la réhabilitation de la place du Pont.

Considérant la nécessité de faire appel à la SCP FARGE COLAS & ASSOCIES, Maître Géraldine HUDSON, pour intervenir dans cette nouvelle affaire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le maire à agir pour la défense des intérêts de la commune, dans ce second recours opposant Madame BOILEAU à la commune de Neuville-sur-Oise en mandatant la SCP FARGE COLAS & Associés, pour intervenir dans cette seconde procédure.

DEMANDE D'ATTRIBUTION DE LA DOTATION D'EQUIPEMENTS DES TERRITOIRES RURAUX 2013

Monsieur le Maire fait part du courrier du Préfet du Val d'Oise du 20 février 2013 ayant pour objet la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) qui nous informe que notre collectivité est éligible en 2013 à ce concours financier de l'Etat attribué sous forme de subvention.

Monsieur le Maire propose dans la catégorie « les bâtiments communaux » et la sous-catégorie « les bâtiments scolaires » des travaux portant sur la réhabilitation et travaux d'extension à l'école primaire dans le bâtiment de la maternelle pour un montant H.T. de 64 965,00 €, soit 77 698,14 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- se prononce favorablement sur la proposition du programme de travaux portant sur la réhabilitation et des travaux d'extension à l'école primaire,
- autorise le Maire à préparer et signer le dossier de la DETR 2013 et solliciter ce concours financier de l'Etat.

CONTRAT AVEC LA SOCIETE CANON POUR LA LOCATION DE PHOTOCOPIEURS POUR LA MAIRIE ET L'ECOLE

Monsieur le Maire donne la parole à Gilles LE CAM qui propose de renouveler les photocopieurs de la mairie et de l'école par la location de matériel neuf auprès de la société CANON.

Gilles LE CAM présente le modèle IR ADVANCE C 5235i Laser Couleur et Noir 35 pages/minute pour la mairie et le modèle IR ADVANCE C 2225i Laser Couleur et Noir 25 pages/minute pour l'école pour un loyer trimestriel global de 823,20 € H.T. sur 5 ans, avec un coût copie N&B H.T. de 0,006 €, couleur H.T. de 0,06 €.

Le coût copie comprend : la maintenance préventive, les cartouches d'encre, les pièces d'usure, l'accès hotline. La livraison, l'installation, le paramétrage, l'enlèvement et la formation sont gratuits.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la proposition de Gilles LE CAM et autorise le Maire à signer le contrat de location et le bon de commande correspondants, les crédits étant prévus au budget de la commune.

AVENANT AU CONTRAT A DUREE DETERMINEE DE MADAME THABETHE SEBENZILE

Afin d'assurer le bon fonctionnement des services, Monsieur le Maire informe de la modification de la durée hebdomadaire de travail de Madame THABETHE Sébenzilé qui entretient les locaux communaux.

Ses horaires de travail sont ainsi modifiés, à compter du 08 avril 2013, comme suit : du lundi au vendredi (le matin inchangé), l'après-midi de 16h30 à 20h00 (au lieu de 19h00), soit un temps de travail hebdomadaire annualisé de 19h43.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Maire à signer l'avenant à ce contrat de travail à durée déterminée, à raison d'une heure supplémentaire le soir.

PROROGATIONS DE PERMISSIONS DE VOIRIE

Monsieur le Maire donne la parole à Jean BEALU qui fait part de l'engagement en 2011 du Conseil Général du Val d'Oise dans l'élaboration du Schéma Directeur d'Aménagement Numérique du Val d'Oise (SDAN VO).

Ce Schéma prévoit une desserte généralisée en fibre optique du territoire du Val d'Oise à l'horizon 2020 pour tous les foyers et les entreprises. Dans ce contexte, le Conseil Général a souhaité lancer une étude pour identifier les fourreaux mis en œuvre ces dernières années par les collectivités locales.

Jean BEALU précise que la société Orange/France telecom a adressé à l'ensemble des maires du Val d'Oise un courrier sollicitant la prorogation de permissions de voirie expirant en 2013 aux fins de permettre à l'opérateur historique, propriétaire des ouvrages visés, de poursuivre l'exploitation de ses réseaux conformément à ses obligations réglementaires.

Le Conseil Général du Val d'Oise préconise, d'accorder, par arrêté municipal, des prorogations de permissions de voiries d'au plus une année afin de permettre la continuité des missions de service public de la société Orange sans préjuger des résultats de l'étude pré-opérationnelle du SDAN VO. A l'issue et en fonction des résultats de cette étude, les prorogations pourraient être accordées pour une durée de 5 années.

INFORMATIONS

Jean BEALU

Informe d'une demande d'exonération de taxes foncières pour construction BBC au-delà des 2 ans d'un neuvillois.

Pascal GEOFFRE

Fait un point sur la mise en place des nouveaux rythmes scolaires et donne le résultat du questionnaire remis aux parents d'élèves.

Gérard DALLEMAGNE

- Informe de la mise en place du tri sélectif « bi-flux » à compter de septembre 2013. A cette date, les journaux, papier, revues seront mis dans les sacs jaunes avec les emballages carton, etc... Les containers en point apport volontaire seront retirés début septembre.

- fait part de l'avancement des travaux, place du Pont.

Jean-Jacques ROQUES

Informe de l'annulation, faute de participants, de la soirée « Vent de Noroie » qui était prévue samedi 13 avril 213.

La séance est levée à 22h00.